

Code de bonne conduite de l'association SAISON 2017

« UNISSONS NOS EFFORTS »

BUVETTE.

Gestion et tenue :

Approvisionnement et contrôle du stock de boissons ;

Réservation de la machine à bière + futs et prévoir le transport A/R ;

Ces approvisionnements et contrôles sont indispensables lors des concours sociétaires (en collaboration avec le responsable des concours sociétaires) et lors des concours officiels ;

Lors de concours de sociétaires et des concours vétérans prévoir les achats et la tenue du barbecue pour la cuisson des grillades (saucisses, merguez, chips, saucissons, etc...) ;

Nettoyage de la buvette après chaque manifestation, vider les poubelles en séparant le verre du reste, il y aura une poubelle pour les plastiques ;

La vente d'alcool pendant les concours officiels est supprimée.

La gestion de la buvette doit être exemplaire, l'association n'est pas une œuvre de bienfaisance, l'argent que l'on récolte sert essentiellement à offrir un meilleur service aux licenciés et sociétaires, notamment par les récompenses, habillement et mises.

LICENCES ET CARTES DE SOCIETAIRES :

GESTION :

Le secrétaire tient à jour la liste des licenciés, liste qui sera transmise à chaque membre du Comité, avec le président ils communiqueront la liste à jour du Comité et de son bureau aux diverses instances publiques.

GESTION DES MEMBRES :

Mise en place d'un groupe de trois personnes dont le secrétaire, pour le renouvellement et l'accueil des nouveaux membres au début de l'année 2017, à savoir : le samedi 14 janvier, le samedi 21 janvier, le samedi 28 janvier 2017 et éventuellement le samedi 4 février 2017.

Deux responsables, dans le style d'un entraîneur de foot, pour s'occuper des :

Demandes, validations et inscriptions aux divers championnats, concrétisé par des divers courriers à envoyer aux responsables du secteur et de la fédération.

Deux responsables, dans le style d'un entraîneur de foot, pour le championnat

INTER CLUB VETERANS

Sélections des joueurs pour les rencontres ;

Prise de contact avec les équipes d'autres associations pour le choix de commun accord, des dates rencontres ;

Prévoir des collations en collaboration avec responsable buvette ;

Compte rendu des rencontres et gestion de la fiche des inscriptions ;

Deux responsables, dans le style d'un entraîneur de foot, pour le Championnat INTER CLUBS SENIORS

Sélections des joueurs pour les rencontres ;

Prise contact avec les équipes adverses pour RDV des rencontres ;

Prévoir des collations en collaboration avec responsable buvette ;

Compte rendu des rencontres et gestion de la fiche des inscriptions.

Deux responsables pour les concours sociétaires : leur tâche consistera notamment : Inscription + tirage + relevés points + compte rendu.

RECOLTE DES FONDS :

Deux responsables : leur tâche consistera à récolter des fonds auprès des Sponsors de Saint Paulet et alentours, des documents seront mis à leur disposition, destinés aux divers sponsors qui donneront une contribution.

CONCLUSIONS :

Afin de donner un nouvel élan à l'association, il est impératif que les membres du Comité assument leur responsabilité, ce qui implique des droits mais également des devoirs.

Chacun doit faire sa part, notamment lors de chaque concours officiel ou sociétaire, les responsables désignés doivent, les concours terminés, relever la caisse et la remettre au trésorier avec leurs signatures. Ce qui implique la non-participation au concours officiels organisés durant l'année.

Le trésorier tient les comptes et rend compte de sa gestion à l'assemblée générale, met à la disposition des responsables désignés pour l'approvisionnement de la buvette, le chéquier de l'association.

Le Comité forme une équipe collégiale, pour ce faire, ils doivent avoir un comportement exemplaire, ils doivent privilégier le calendrier des manifestations qu'ils ont eux-mêmes approuvé, sauf exception, et respecter par leur présence, les horaires fixés des concours.

Lello Di Marzio